



Commission
d'évaluation
de l'enseignement
collégial

SUITES AU RAPPORT D'ÉVALUATION DE LA COMMISSION

Évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité

du Cégep de St-Félicien

Mai 2024



Québec, le 5 juillet 2024

Madame Sylvie Prescott
Directrice générale
Cégep de St-Félicien
1105, boulevard Hamel, C. P. 7300
Saint-Félicien (Québec) G8K 2R8

**Objet : Suivi du rapport d'évaluation de l'efficacité du système
d'assurance qualité**

Madame la Directrice générale,

La Commission a pris connaissance, lors de sa réunion du 23 mai 2024, du suivi transmis par le Cégep de St-Félicien le 30 octobre 2023 concernant la recommandation émise dans le cadre de l'évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité. Dans son rapport de novembre 2018, la Commission avait recommandé au Cégep de « se doter, à la formation ordinaire, d'un mécanisme de vérification des évaluations finales de cours (EFC) et de s'assurer de son efficacité afin de veiller à l'équité de l'évaluation des apprentissages de ses étudiants ».

Le Cégep appuie sa démonstration notamment avec une version en cours de révision de la *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) qui introduit deux nouveaux outils, à savoir la fiche *Planification détaillée de l'EFC* et la *Grille de validation de l'outil pour l'EFC*. Selon les explications du Cégep, la fiche est utilisée par le professeur lors de l'élaboration de l'évaluation finale de cours et des compétences. La grille est quant à elle utilisée, toujours par le professeur, pour valider l'EFC. Ensuite, la grille et l'évaluation finale sont présentées en département et celui-ci aura la responsabilité d'archiver ces documents pour l'ensemble des cours qu'il chapeaute. Il pourra éventuellement se référer aux fiches, aux grilles et aux évaluations finales archivées pour assurer l'amélioration continue des EFC.

À la lumière de la démonstration effectuée par le Cégep, la Commission estime que les travaux réalisés répondent en partie aux améliorations demandées. En

effet, avec l'utilisation de la fiche de planification détaillée et de la grille de validation qui sera intégrée au processus de mise en œuvre de la prochaine version de la PIEA, ainsi qu'avec la vérification des EFC en département, le Cégep est en voie de se doter d'un mécanisme d'élaboration et de vérification des EFC pour veiller à l'équité des évaluations des apprentissages des étudiants. À ce moment-ci, la Commission ne peut toutefois conclure à l'efficacité du mécanisme, celui-ci n'étant pas encore mis en œuvre. La recommandation est donc maintenue et le prochain cycle d'audit, dont la visite est prévue à l'automne 2024, sera l'occasion pour la Commission d'apprécier l'efficacité de ce mécanisme et, pour le Collège, d'en témoigner.

Veillez prendre note que ce rapport sera rendu public sur le site Web de la Commission.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice générale, mes salutations distinguées.

Le président,

Original signé

Denis Rousseau

c. c. : M^{me} Isabelle Frigon, directrice des études